

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/241

Objet : Travaux de remplacement d'arbres avenue Edmond Bergès

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 20/11/2024 par l'entreprise VERT À BOIS, agissant pour le compte de la commune, en vue d'occuper le domaine public avenue Edmond Bergès afin d'effectuer des travaux de remplacement d'arbres pour la période du 25/11/2024 au 13/12/2024,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : L'entreprise VERT À BOIS est autorisée à occuper le domaine public avenue Edmond Bergès afin d'effectuer des travaux de remplacement d'arbres pour la période du 25/11/2024 au 13/12/2024.

Article 2 : Le stationnement pourra être interdit avenue Edmond Bergès au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier et d'interdiction de stationner sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 20 novembre 2024

Le Maire
Barbara NETO

